



ALIMENT TERRE



Salle des marchés : photo extraite du film de Valentin Thurn 10 billion, What's on your plate ?

FICHE THEMATIQUE **COMMERCE INTERNATIONAL**

Mise à jour : Juillet 2018

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



ILS COORDONNENT ALIMENTERRE SUR LES TERRITOIRES :



Le présent document bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement, de Biocoop, de la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la Fondation Léa Nature Jardin Bio et de Triballat Noyal. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles des organismes précités.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
REVOLUTION VERTE	4
La révolution verte en Inde	5
MISE EN COMPETITION DES AGRICULTURES DU MONDE.....	5
Libéralisation des échanges agricoles	6
Dégradation des termes de l'échange pour les pays du Sud	6
LA PROTECTION DES MARCHÉS DES PAYS RICHES.....	6
La Politique agricole commune de l'UE	6
Fragilisation de tous les agriculteurs	7
L'agriculture, pierre d'achoppement à l'OMC	7
LA CRISE DES PRIX ALIMENTAIRES DE 2008	8
Spéculation au détriment des plus vulnérables	9
QUELLES ISSUES ?	10
ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES.....	11
Questions d'entrée dans le débat	11
Exemples d'outils d'animation	12
Filmographie	12
Bibliographie	12

L'accès à une alimentation suffisante et de qualité est un enjeu partagé par tous les pays alors que le système alimentaire, de plus en plus mondialisé, ne parvient pas à y répondre. Pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux, la souveraineté alimentaire, l'agroécologie et le consommateur local ouvrent des perspectives prometteuses. L'appropriation par les citoyens des enjeux alimentaires du local au global est primordiale afin qu'ils contribuent à la construction de systèmes alimentaires durables et solidaires et au droit à l'alimentation.

Le CFSI propose sur sa plateforme alimenterre.org des outils pédagogiques à destination des acteurs de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation qui partagent les messages et valeurs portés par le CFSI. Un kit de 15 fiches thématiques, régulièrement actualisées, permettent de saisir : les principaux enjeux; les leviers pour faire changer les choses ; des conseils pour préparer le débat ; des idées de jeux et d'animation en fonction du public visé ; une bibliographie pour aller plus loin.

Ces fiches sont un support pour organiser un événement dans le cadre du Festival ALIMENT**TERRE** (15 octobre au 30 novembre), mais aussi toute l'année. Si vous souhaitez être accompagnés dans l'organisation de votre événement, n'hésitez pas à contacter la coordination ALIMENT**TERRE** présente sur votre territoire.

www.alimenterre.org/le-reseau-alimenterre

INTRODUCTION

Alors que les négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) achoppent particulièrement sur les questions agricoles, les consommateurs des pays riches peuvent se procurer à n'importe quelle saison, des denrées alimentaires venues de tous les continents. C'est ce qu'on peut nommer : la mondialisation de l'alimentation». La mondialisation est « une diffusion progressive du capitalisme à l'échelle de la planète entière, cette diffusion ayant pris successivement les formes d'un capitalisme marchand, puis d'un capitalisme industriel et enfin d'un capitalisme financier »¹. On retrouve ces étapes dans la mise en relation accrue des sociétés et des territoires dans la constitution d'un système agroalimentaire mondial où l'agriculture industrielle est devenue progressivement le symbole de ce système.

Presque tous les agriculteurs et agricultrices de la planète sont concernés par les flux d'échanges de produits agricoles et alimentaires. Les agricultures familiales et paysannes des pays du Sud sont victimes de la dérégulation des marchés agricoles. Dans ce contexte, les défis sont multiples, qu'il s'agisse d'une répartition plus équitable du partage de la valeur ajouté dans les filières agroalimentaires, de l'impératif d'évolution vers des formes d'agriculture plus durables, ou encore de la compétition entre produits mondiaux et produits locaux. Quelles-sont les issues ?

REVOLUTION VERTE

Les investissements dans la recherche ont conduit à une révolution des connaissances et des pratiques agricoles permettant à certains agriculteurs de pays développés (Etats-Unis, Australie, Nouvelle Zélande, Europe de l'Ouest) d'accéder à du matériel et des intrants dopant leur productivité. Développée d'abord par les grandes fondations Nord-américaines (Ford, Rockefeller) à la fin de la seconde guerre mondiale, « la révolution verte »² fut ensuite portée par l'USAID³ et la Banque mondiale à partir des années 1970 (Cornilleau et al., 2014).

La révolution verte se caractérisait par un ensemble d'innovations agricoles et combinait paquet technologique et paquet politique, visant à augmenter rapidement la production agricole. Selon les espaces où elle s'est développée, elle associait monoculture, variétés à haut rendement⁴, mécanisation, ainsi que l'usage intensif d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires. Ce processus de modernisation agricole s'est diffusé en Amérique latine (Argentine, Brésil...), en Asie (Inde, Philippines...) et en Afrique (Afrique du Sud, Zimbabwe...). Ces pays atteignent rapidement un niveau de productivité aussi élevé que celui des exploitations des pays développés, avec des coûts de production encore plus bas.

La révolution verte fut largement contestée pour ses effets dévastateurs sur l'environnement (épuisement et pollution des sols, déforestation, diminution de la biodiversité...) et sur les populations (chômage, bas salaires et mauvaises conditions de travail dans les plantations). En outre, les effets de la révolution verte sur la sécurité alimentaire mondiale sont ambivalents, comme le montre l'exemple indien.

¹ Charvet J.-P. (2007) « L'agriculture mondialisée », La Documentation Photographique, n° 8059, octobre 2007.p8.

² L'expression « Révolution verte » fut proposée en 1968 par William Gaud, ancien directeur de l'USAID (United States Agency for International Development) pour désigner et amplifier la diffusion d'innovations technologiques dans le secteur agricole.

³ United States Agency for International Development (USAID) .

⁴ La mise au point de variétés dits « à haut rendement » par des instituts internationaux de recherche publique au Mexique pour le blé et aux Philippines pour le riz. Le blé à haut rendement aura valu un prix Nobel à Norman Borlaug.

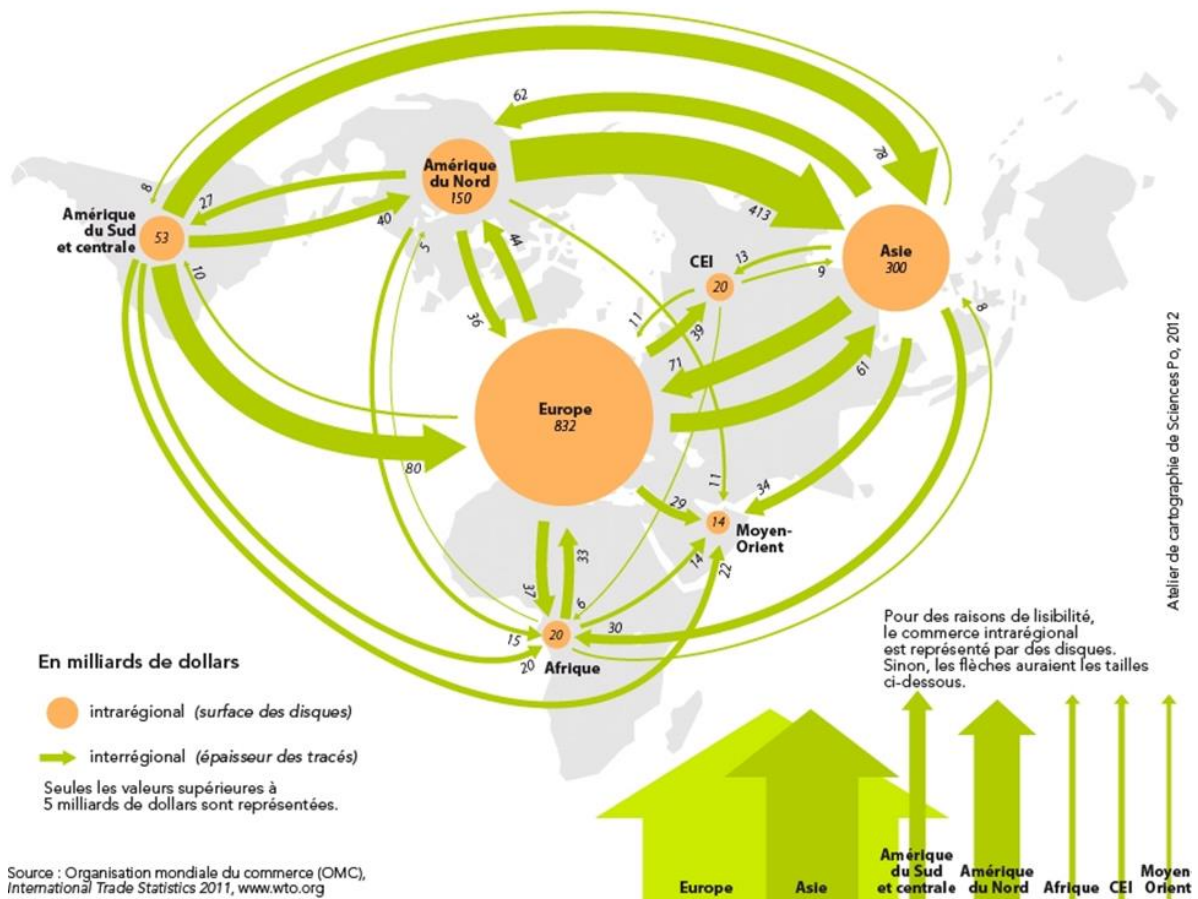
La révolution verte en Inde

La révolution verte a démarré en Inde en 1966 dans le sous continent indien particulièrement dans les zones irriguées car les gains de productivité y étaient plus faciles à atteindre⁵ (Griffon, 1996). L'Inde est devenue très rapidement exportatrice de blé et de riz dès les années 70, sans que cela ne mette sa population à l'abri de la faim : 15 % d'indiens souffrent toujours de sous-alimentation en 2015⁶. Le pays a négligé une diversification des cultures nécessaires pour obtenir une alimentation équilibrée et les cultures d'exportation ont été privilégiées au détriment de l'agriculture vivrière⁷. Pour Bruno Dorin, chercheur au Cirad, la révolution verte a rendu la situation des paysans indiens intenable : course au rendement et à l'achat d'intrants (pesticides, semences, eau) qui les obligent à s'endetter malgré les milliards de roupies de subventions. Comment en est-on arrivé là?

MISE EN COMPETITION DES AGRICULTURES DU MONDE

Le commerce mondial s'est développé de façon extraordinaire depuis plusieurs décennies. Selon les statistiques de la FAO, la valeur annuelle moyenne des échanges de produits agricoles et alimentaires est passée de 34 milliards de dollars en 1961-1963 à 885 milliards de dollars en 2006-2008, soit une multiplication par 25 en un peu plus de 40 ans.

Exportations de produits agricoles et alimentaires dans le monde, 2010



⁵ Griffon M. ; Weber J. (1996). « Révolution doublement verte » : économie et institutions. CIRAD-GERDAT. 4p.

⁶ Etat de la sécurité alimentaire et de la faim dans le monde, 2017 <http://www.fao.org/3/a-17695f.pdf>

⁷ Bruno Dorin in « En Inde, des agriculteurs obtiennent l'effacement de leurs dettes » Libération, 12 juin 2017.

Libéralisation des échanges agricoles

En 1994, les accords de Marrakech instaurent un nouveau cadre aux échanges mondiaux : l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Remplaçant les cycles de négociation du Gatt, l'OMC ouvre la libéralisation des échanges à l'agriculture. Les paysans du monde entier sont placés en concurrence directe sur le marché mondial. Le prix de revient du plus compétitif, c'est-à-dire le plus productif, fixe le prix international qui s'impose à tous. On assiste à une tendance générale à la baisse des prix agricoles mondiaux.

Dégradation des termes de l'échange pour les pays du Sud

Dans de nombreux pays du Sud, les exportations agricoles représentent une part majeure des exportations : par exemple plus de 90 % en Sierra Leone et plus de 80 % au Bénin, au Burkina Faso, en Éthiopie, au Malawi, au Panama, environ 50 % en Argentine, en Côte-d'Ivoire, au Ghana, au Honduras, etc. Au cours des années 1980-90, ces pays ont été incités à ouvrir leurs frontières pour se spécialiser dans les domaines où ils étaient les plus compétitifs⁸. Pour la plupart des pays non industrialisés, les avantages se trouvaient dans les filières de produits tropicaux hérités de la période coloniale (café, coton, cacao, etc.) Mais tous les pays s'engageant dans le même type de production pour l'exportation et la demande n'augmentant pas à un rythme comparable, les prix de ces produits ont chuté. Cette fuite en avant vers la production d'exportation a paupérisé le monde rural. Seuls les pays les plus compétitifs, comme le Vietnam par exemple, ont tiré leur épingle du jeu.

LA PROTECTION DES MARCHÉS DES PAYS RICHES

L'importance des exportations agricoles est moindre dans les pays les plus avancés (moins de 10 % du total des exportations). Toutefois, l'alimentation étant un enjeu stratégique, l'Europe et les États-Unis se sont livrés à une concurrence féroce sur le marché mondial, entraînant toujours plus de soutiens à leurs producteurs agricoles et des crises de surproduction à la fin du XXe siècle.

La Politique agricole commune de l'UE

À sa création en 1957, la Politique agricole commune (PAC) représentait les deux tiers du budget de l'Union européenne. Pour la période 2014 - 2020, elle compte toujours pour environ 40 %. Les objectifs de la PAC visant l'autosuffisance alimentaire et la stabilisation des revenus des paysans sont louables. Cependant, dans les faits, la PAC favorise les grandes exploitations au détriment de l'agriculture familiale, et l'agriculture intensive au détriment des alternatives respectueuses de l'environnement⁹.

En outre, pour écouler des excédents agricoles croissants, à partir des années 1970, des subventions aux exportations ont été créées. Ces baisses artificielles de prix ont dû être réduites afin de se plier aux règles de l'OMC (voir page suivante). Cependant la hausse des aides directes aux producteurs a permis de conserver la compétitivité des produits européens exportés et le dumping est donc toujours présent. L'UE exporte aussi des produits agricoles hors normes qui ne trouvent pas preneurs (oignons par exemple) et des sous-produits de

⁸ Théorie dite des avantages comparatifs. Cette théorie a été appliquée notamment dans le cadre des ajustements structurels imposés par le FMI et la Banque mondiale dans le cadre de la crise de la dette.

⁹ En 2010, moins de 20 % des exploitations agricoles captent 80 % des aides. PAC2013 « Guide de la politique agricole commune » <http://www.pouruneautrepac.eu/guide-politique-agricole-commune/Guide-de-la-Politique-Agricole-Commune.pdf>.

l'industrie agroalimentaire (croupions de volailles, poules de réforme, etc.) Ces produits sans valeur sur le marché européen sont écoulés à des prix très bas qui peuvent détruire des filières des pays en développement¹⁰. Cette politique contrecarre le soutien aux filières agricoles financé par l'aide publique au développement de l'UE¹¹. Le débat sur la future Politique agricole commune 2021-2027 est d'ores et déjà lancé en Europe¹².

Fragilisation de tous les agriculteurs

Le déversement d'excédents agricoles européens et américains sur le marché mondial a eu des effets pervers à long terme. Certes, ces politiques ont facilité l'accès à une nourriture bon marché, mais elles ont aussi réduit la rentabilité de l'agriculture, favorisé l'exode rural et découragé les investissements qui auraient pu développer la production agricole au Sud.

Le marché mondial des denrées agricoles ne représente que 10 % de la production mondiale. C'est néanmoins à partir des échanges internationaux que se forment les prix, alors même que les contextes diffèrent fortement. L'ouverture des échanges tend à renforcer les inégalités et laisse le champ libre aux grands groupes agro-industriels qui peuvent passer des accords au détriment des agriculteurs et consommateurs.

Bien que protégée par la PAC, une partie du monde agricole européen est frappée de plein fouet par ce phénomène. Il s'agit des agriculteurs qui n'ont pas investi suffisamment pour compenser les effets des baisses de prix par des hausses de production. Le phénomène de concentration de la filière s'est accéléré : près de 400 000 emplois agricoles disparaissent chaque année dans l'Union européenne.

Dans les pays en développement, la diminution des prix agricoles contribue également à affaiblir la paysannerie. Obligés d'aligner leur prix sur des importations à prix cassés, les agriculteurs ont vu leur pouvoir d'achat et leur capacité d'investissement baisser. L'écart de productivité entre ces agricultures et l'agriculture productiviste se creuse encore davantage. Par ailleurs, en excluant des millions de paysans et en décourageant la production de ceux qui restent, la baisse du prix accroît le déficit alimentaire. Enfin, favorisant l'exode rural, elle amplifie le chômage et fait baisser les salaires en milieu urbain¹³.

L'agriculture, pierre d'achoppement à l'OMC

L'Accord sur l'agriculture de l'OMC devait aboutir à une réduction progressive des subventions agricoles. Les subventions à l'exportation ont été interdites, les politiques de soutien classées selon leur degré d'acceptabilité, et les possibilités d'utiliser les règles sanitaires à des fins protectionnistes limitées. En réalité, les subventions ont été réaffectées vers des aides directes de soutien aux ménages agricoles « découplées » de la production¹⁴.

Pour les pays en développement, les marchés des pays riches demeurent largement hors d'atteinte. Les Pays les moins avancés (PMA) avaient théoriquement davantage d'options pour subventionner leurs producteurs et instaurer des clauses de sauvegarde protectrices mais elles n'ont pas été utilisées, et ce pour trois raisons principales : la complexité des

¹⁰ Voir Altermondes, « Le jour où le poulet camerounais a eu des dents », 2015 <http://www.altermondes.org/le-jour-ou-le-poulet-camerounais-eu-des-dents/>

¹¹ BROUTIN Cécile, LEVARD Laurent, GOUDIABY Marie-Christine, 2018, Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière « lait local », Paris, Gret, 100 pages.

¹² Pour davantage d'informations sur la PAC, consulter la fiche pédagogique dédiée : « Politique agricole commune ».

¹³ Bruno Losch Cirad « Relever le défi de l'emploi, l'agriculture au centre » 2012

https://www.alimenterre.org/system/files/ressources/pdf/446_perspective19_losch_fr.pdf

¹⁴ Le découplage est un principe selon lequel les aides allouées aux agriculteurs européens ne sont plus proportionnelles aux quantités produites, et ce afin d'être compatibles avec les règles de l'OMC.

procédures, le manque de ressources financières, la pression des pays « partenaires », du FMI et des banques (mondiale et régionales).

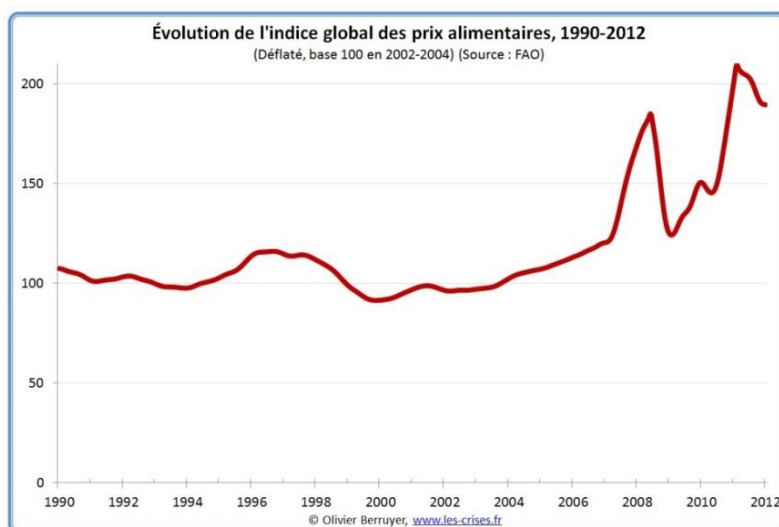
Les États-Unis et l'Union européenne refusent de revenir sur leurs politiques agricoles, et les pays en développement bloquent la signature d'un nouvel accord défavorable à leur agriculture. En attendant, un effet pervers du blocage de l'OMC est la multiplication des accords bilatéraux et régionaux qui laissent libre cours à la loi du plus fort.

Toutefois, certains pays en développement, comme le Sénégal et le Nigéria, mènent des politiques de protection de secteurs agricoles spécifiques. Le Sénégal a imposé depuis 2003 un gel des importations d'oignons durant la période de commercialisation de l'oignon national. Le Nigéria taxe fortement depuis 2012 les importations de farine de blé pour soutenir les investissements dans une nouvelle filière de pain à base de farine de manioc, première production nationale.

LA CRISE DES PRIX ALIMENTAIRES DE 2008

Pour nourrir les villes à bas prix et obtenir une « paix sociale », les gouvernements des pays du Sud n'ont généralement pas mis en place de politiques agricoles protectionnistes.

Mais en 2007-2008, l'indice FAO des prix des produits alimentaires a grimpé de 50 % (87 % pour les céréales) sur un an. Cette hausse des prix a entraîné des émeutes, sur le continent africain notamment. En 2009, le nombre de personnes souffrant de la faim a fortement augmenté suite à ces crises (plus d'un milliard).



Les citoyens ne peuvent alors plus accéder à l'alimentation et la hausse des cours mondiaux ne résout pas les problèmes des paysans : ils se sont généralement endettés pour mettre en culture et sont obligés de vendre leur récolte rapidement et à bas prix. Ils achètent eux-mêmes des aliments en période de soudure¹⁵. De plus, les prix de l'énergie, et donc du transport et des intrants agricoles se sont également envolés.

La volatilité des cours agricoles qui accompagne cette crise est en outre très préjudiciable à l'agriculture familiale (difficultés à investir sur du long terme, incertitude des revenus, etc.), elle ne profite qu'à certains acteurs financiers. Les banques sont accusées de spéculer sur les matières premières agricoles.

¹⁵ La soudure est la période précédant les premières récoltes et où le grain de la récolte précédente peut venir à manquer.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette « crise des prix alimentaires ». Les politiques incitatives en faveur des agrocarburants mises en place par les États-Unis et l'Union européenne ont joué un rôle central :

- d'une part, l'offre de céréales et oléagineux disponibles pour l'alimentation s'est trouvée réduite ;
- d'autre part, la flambée du cours du pétrole (quintuplement entre 2003 et 2008) s'est répercutée sur le prix des agrocarburants et, via les effets de substitution entre produits et entre cultures, sur le prix de l'ensemble des productions agricoles.

Les stocks agricoles ayant été découragés par les institutions financières internationales, il n'a pas été possible de réguler les marchés. Au contraire, les fonds financiers ont ainsi pu trouver de nouvelles opportunités de spéculer, suite aux crises financières et à la perte d'attractivité des marchés immobiliers. Les politiques commerciales restrictives (limitation des exportations de produits alimentaires) adoptées par de nombreux pays pour protéger leurs consommateurs, ont encore aggravé la crise¹⁶.

Spéculation au détriment des plus vulnérables

Les investisseurs financiers permettent normalement de financer l'activité des producteurs agricoles, même en l'absence de demande immédiate des autres maillons de la filière. Leur rémunération est ainsi la contrepartie de la prise de risque qu'ils assument.

On parle de spéculation quand il ne s'agit plus de financer des investissements ou des activités, mais de parier sur des hausses ou baisses de prix des produits alimentaires. La spéculation sur les matières premières agricoles est ancienne : la première bourse dédiée fut créée à Chicago en 1848. Cette spéculation a pris un nouveau tournant dans les années 1980 avec la libéralisation des marchés financiers et au début des années 2000, avec le développement des marchés de gré à gré de produits dérivés, qui ne sont ni supervisés ni limités. Cette évolution a ouvert la voie à de nouveaux acteurs : banques, fonds de placement, caisses de retraites, *hedge funds*¹⁷, etc. L'argent investi dans les indices de matières premières est ainsi passé de 15 à 200 milliards de dollars de 2003 à 2008. Seulement 2 % de ces contrats à termes aboutissent à une livraison effective de marchandises : l'écrasante majorité ne sert qu'à alimenter la spéculation.

Depuis la crise financière de 2007 dite des *subprimes*¹⁸, la spéculation sur les denrées alimentaires de base s'est accrue : les spéculateurs en quête de nouveaux marchés sont attirés par la tension sur les marchés agricoles. Un lien de causalité avec la flambée des prix alimentaires en 2008 a été avancé mais fait débat chez les spécialistes.

L'instabilité des marchés agricoles est structurelle : offre de produits déterminé par la saisonnalité et non ajustable, demande incompressible de biens de première nécessité, conditions climatiques inconstantes, etc. Cette instabilité appelle des politiques de régulation. Les États ont ainsi affiché une volonté d'encadrer les marchés agricoles et la spéculation suite à la crise alimentaire de 2008 mais les progrès sont lents, tant est forte la prééminence de la vision libérale du développement.

¹⁶ Davantage d'informations sur les crises alimentaires et les causes de la faim dans la fiche pédagogique « La faim dans le monde ».

¹⁷ Les « *hedge funds* » sont des fonds d'investissement à vocation spéculative recherchant des rentabilités élevées.

¹⁸ L'expression « *subprimes* » est associée à des prêts immobiliers accordés au début des années 2000 à des ménages américains peu solvables, et dont le montant était gagé sur la valeur du bien immobilier.

QUELLES ISSUES ?

En matière d'agriculture, l'autorégulation des marchés apparaît donc comme injuste et inefficace. Les contextes géophysiques, économiques, législatifs, politiques et sociaux propres aux différentes régions du monde les placent dans une parfaite inégalité en terme de capacités de production. L'ouverture des échanges tend à renforcer ces inégalités.

- **Une autre organisation doit être instaurée** : de grands marchés communs agricoles régionaux, regroupant des pays ayant des productivités agricoles du même ordre de grandeur doivent être créés puis protégés contre toute importation d'excédents agricoles à bas prix par des droits de douane variables, garantissant aux paysans pauvres des régions défavorisées des prix assez élevés et stables pour leur permettre de vivre. Historiquement, toutes les puissances agricoles ont d'ailleurs eu besoin de protéger leur marché pour se développer.
- **Face aux impacts négatifs d'une libéralisation excessive, un nombre croissant de pays en développement ont tenté de protéger leur agriculture**, en particulier dans le cadre des négociations à l'OMC. Mais la multiplication des accords bilatéraux ou régionaux, ne fait qu'augmenter l'ouverture des marchés agricoles (voir encadré ci-dessous sur l'actualité des accords de libre-échange).
- **On note un regain d'intérêt pour les stocks alimentaires et les achats institutionnels en vue d'une aide alimentaire intérieure.** Comme les règles de l'accord agricole de l'OMC y faisaient obstacle, l'Inde a déposé une proposition au nom d'une coalition de 46 pays en développement. Résultat : l'OMC autorise depuis 2013 la détention de stocks publics de denrées à des fins de sécurité alimentaire.

Point d'actualité sur des accords en négociation

APE UE – Afrique de l'Ouest

Les Accords de partenariats économiques (APE) sont des accords de libre-échange en cours de négociation entre l'Union européenne et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP). Ils font suite à la convention de Lomé qui donnait aux pays ACP un libre accès au marché européen sans obligation de réciprocité.

L'Afrique de l'Ouest, comme d'autres régions, doit désormais négocier des APE pour continuer à exporter librement vers l'UE. Avec cet accord, 82 % des produits UE pourront entrer librement en Afrique de l'Ouest alors qu'on estime que seulement 6 % des produits de cette région sont plus compétitifs que ceux de l'UE. Cela entraînera une perte énorme de recettes douanières, minera les efforts d'intégration régionale et obligera à terme les pays à donner des avantages comparables à leurs autres partenaires commerciaux, précipitant ainsi l'intégration de l'Afrique dans le marché mondial.

Dans les faits, l'accès au marché européen reste difficile compte tenu des barrières non tarifaires (normes sanitaires). L'APE menace une partie de l'artisanat, de l'industrie et de l'agriculture en Afrique de l'Ouest (PME et exploitations familiales). Fin 2017, le Nigéria, la Gambie et la Mauritanie refusent toujours de signer et dénoncent un chantage commercial de Bruxelles.

Ceta UE - Canada

Le 21 septembre 2017, le Ceta entre en partie en application. Pour être pleinement validé, le traité de libre-échange entre l'UE et le Canada doit être approuvé par 38 parlements nationaux et régionaux. En attendant la fin d'un processus qui pourrait prendre plusieurs années, l'UE a décidé la mise en œuvre provisoire de mesures de son ressort exclusif (soit 95 % de l'accord). Certaines auront un effet direct dans nos assiettes.

Ainsi le bœuf et le porc Canadiens voient dès septembre 2017 leurs quotas d'importation en Europe augmenter. L'entrée de cette nouvelle concurrence inquiète les producteurs européens. Leurs emplois sont-ils en danger ? Face à ces craintes, les défenseurs du traité insistent : le bœuf importé du Canada ne représentera que 0,6 % de la consommation de cette viande dans l'UE. Un calcul biaisé selon Interbev, syndicat interprofessionnel des producteurs de bovins. En effet, les Canadiens n'exporteront en Europe que des pièces nobles du bœuf. Et dans cette filière spécifique, les quotas accordés au Canada comptent pour plus de 16 % de la consommation européenne.

Mais le plus gros enjeu du Ceta est moins dans la suppression des droits de douanes que dans la convergence de règles qui peut entraîner l'harmonisation à la baisse des normes environnementales, sociales, phytosanitaires, protégeant la santé des consommateurs, régulant les OGM ou le traitement chimique des aliments.

Au terme de sept ans de négociations, les émissaires de l'UE et du Canada ont fait une croix sur beaucoup de ces harmonisations de normes. Rien ne devrait changer dans l'immédiat en Europe concernant l'interdiction des OGM, du bœuf aux hormones, de viande lavée au chlore ou de porc dopé à la rectopamine. Cependant, le Ceta est pensé comme un accord « vivant » : il crée des procédures pour faciliter la convergence des normes après sa mise en application. Dès septembre, des forums de discussion transatlantiques ouverts aux acteurs de l'industrie seront mis en place. Ajoutons que le Ceta ne fait aucune mention du principe de précaution cher aux Européens.

Encadré tiré du Dossier Alternatives Economiques "Manger autrement – Vers une alimentation durable" septembre 2017

ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Ci-après vous trouverez une sélection de proposition d'outils d'animation, films et bibliographie pour préparer vos événements. N'hésitez pas à contacter le Pôle ALIMENTERRE de votre région pour vous faire accompagner.

Questions d'entrée dans le débat

Quels sont les effets de la mondialisation des échanges de produits agricoles et alimentaires ?

Exemples d'outils d'animation

KuriOz : jeu du commerce international. En ligne : <https://www.alimenterre.org/le-jeu-du-commerce-mondial>

RED (2016) : Q sort sur les semences, les agricultures, le commerce. En ligne : <https://www.alimenterre.org/q-sort-sur-les-semences-les-agricultures-le-commerce>

Filmographie

Jean-Baptiste Malet & Xavier Deleu (2017). Film *L'empire de l'or rouge*. Java films / Little Big Story, PVP DOC V Inc. AQPM. Sélection Festival ALIMENTERRE 2018. En ligne : <https://www.alimenterre.org/l-empire-de-l-or-rouge>

Andreas Pichler, Eikon, Miramonte (2017). Film *Planète lait*. Magnetfilm, Arte. Sélection Festival ALIMENTERRE 2018. En ligne : <https://www.alimenterre.org/la-planete-lait>

François Cardona (2016). Film *Hold up sur la banane*, Babel Presse Production avec la participation de France Télévision. ALIMENTERRE 2017. En ligne : <https://www.alimenterre.org/hold-up-sur-la-banane>

Bibliographie

Cornilleau L., et al., (2014). « La révolution verte, un instrument de gouvernement de la faim dans le monde : Une histoire de la recherche agricole internationale ». In *Le gouvernement des technosciences*. La Découverte Recherches. p. 171-201.

Charvet J.-P. (2007). « L'agriculture mondialisée », *La Documentation Photographique*, n° 8059, octobre 2007. p8.

Materne M. (2011). « Le commerce international des produits agricoles », URL : http://www.lafaimexpliquee.org/La_faim_expliquee/Le_commerce_international_files/Comme_rce%20international.pdf



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

